

LE PROGRAMME D'ACTION MULTI-MUSIQUES (PAMM)

Qu'est-ce que le Programme d'action multi-musiques (PAMM) du CIM?

Nous vivons dans un monde riche et divers. La planète Terre déborde d'une vie d'une étonnante variété et cette même variété se retrouve dans les cultures et dans les musiques des êtres humains. Nous sommes des êtres tellement créatifs, tant individuellement qu'en groupe, que nous trouvons d'innombrables modes d'expression de notre identité par le biais de la musique. Voilà ce qui fait la richesse de la diversité musicale de notre planète: nos nombreuses musiques.

Le Programme d'action multi-musiques (PAMM) du CIM prend cette idée pour point de départ. Tout a commencé par le programme *Musique et mondialisation* adopté par l'Assemblée générale du CIM qui s'est tenue en 1999 à Pétra, Jordanie. A cette occasion, l'Assemblée générale a souligné le danger de perte de notre diversité musicale sous l'influence de la mondialisation. Entre 1999 et 2001, plusieurs initiatives, projets et études ont été mis en œuvre par le Conseil et ses membres, qui ont abouti en 2001 à l'adoption par l'Assemblée générale de Tokyo d'un programme d'action portant sur ces questions. Ce programme, qui a reçu le titre de 'Mise en valeur et renforcement de la diversité musicale', est désormais plus connu sous le nom plus bref et plus facile à retenir de 'Multi-musiques' (*ManyMusics*). Le programme de Tokyo prévoyait la réalisation par le CIM d'actions tant au niveau local, destinées à appuyer la production de musiques locales et à promouvoir la diversité dans l'éducation musicale, qu'au niveau international, en termes de politiques internationales influençant les possibilités des sociétés de protéger leur identité culturelle locale exprimée par la musique.

Pourquoi est-ce important?

Nous sommes persuadés au CIM que la possibilité d'avoir et de jouer sa propre musique constitue un droit humain universel. Dans le monde entier, nous nous servons de la musique pour exprimer et célébrer ce que nous sommes en tant qu'individus et en tant que communautés. Ceci représente un mode essentiel d'expression de notre identité. La diversité musicale s'avère donc précieuse tant pour les individus que pour les communautés individuelles.

Nous pensons également que comprendre et apprécier l'existence de musiques différentes – les nôtres ainsi que celles des autres – contribue au respect des autres peuples et des autres cultures. L'appréciation de la diversité musicale ouvre la voie aux échanges entre les hommes au-delà des frontières culturelles.

La diversité musicale peut donc être définie comme la liberté de tous les peuples de célébrer, de participer et de contribuer au développement d'une activité musicale de leur choix et comme la liberté d'accéder à la connaissance et à la compréhension des différentes formes de musique pratiquées par d'autres peuples.

La diversité musicale s'oppose à l'uniformité. L'uniformité au sein de chaque culture et entre les différentes cultures menace l'identité locale et individuelle et étouffe la créativité. L'uniformité empêche le développement organique de nouvelles activités et de nouveaux produits culturels. L'uniformité se penche sur le passé: la diversité est essentielle pour un futur florissant.

Comment le CIM peut-il contribuer à l'épanouissement de la diversité musicale?

L'IMC a identifié six objectifs:

- Renforcer la position des artistes musiciens de toutes les cultures afin qu'ils puissent mettre en valeur et préserver leur musique;
- Appuyer et assister tous les éducateurs musicaux de toutes les cultures afin qu'ils puissent pratiquer les musiques de leur propre culture ainsi que la diversité musicale;

- Inspirer et renforcer les communautés pour qu'elles protègent, partagent et développent leurs cultures musicales;
- Inspirer et assister les institutions musicales afin qu'elles approfondissent leur connaissance de la diversité musicale et des effets de la diversité musicale sur les infrastructures culturelles;
- Exercer son influence sur les gouvernements, les inspirer et les assister afin qu'ils favorisent la diversité musicale dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs politiques culturelles et éducatives;
- Aider les décideurs de niveau international à comprendre que la musique est à la fois un produit et un moyen puissant (mais en même temps fragile) d'expression communautaire et de communication entre les personnes et entre les peuples.

Comment ces objectifs peuvent-ils être atteints?

Le CIM a défini sept voies possibles pour mettre en valeur et encourager la diversité musicale :

- La production et la diffusion de déclarations éloquentes et de matériels à l'appui.
- La production et la diffusion d'exemples de conditions idéales et de bonnes pratiques concernant les questions relatives à la diversité musicale;
- La participation active et ciblée à des conférences, réunions et autres rencontres dont l'ordre du jour comprend les politiques culturelles et éducatives;
- La production de documents d'information et de matériels éducatifs par des experts et des spécialistes locaux de leurs propres cultures musicales et l'accessibilité de ces matériels à l'échelle internationale;
- La promotion des musiciens du monde entier afin de leur permettre d'être connus et appréciés au niveau du marché culturel mondial;
- La mise en route et le soutien d'actions internationales au nom de la diversité musicale;
- La coopération ciblée avec d'autres organisations qui poursuivent des buts analogues.

Comment le PAMM travaillera-t-il pour y donner suite?

Pour assurer l'efficacité des actions entreprises par le CIM et chacune de ses organisations membres afin d'atteindre ces buts, ces actions doivent être à la fois convenablement diffusées et bien planifiées.

La Commission exécutive du CIM, réunie à Berlin en juillet 2002 et à Paris en avril 2003, a fait siennes les recommandations du Comité directeur du PAMM relatives à l'élaboration de supports et matériels à l'intention du CIM et de ses membres. Le Comité directeur a mis au point un plan stratégique en plusieurs phases, dont la première comprend deux parties: d'abord, collecter et consolider les données relatives à la diversité musicale en ce qui concerne l'éducation musicale, la production musicale et les politiques internationales se rapportant à la diversité musicale.

Trois programmes de recherche ont été définis afin de mener à bien cette tâche, dont les résultats préliminaires feront l'objet d'un rapport qui sera soumis à l'Assemblée générale du CIM en octobre 2003. Ce rapport sera le point de départ de la deuxième partie de la première phase, qui consistera à approfondir la connaissance de la diversité musicale en diffusant des informations auprès des membres du CIM et d'autres organisations.

Comment le PAMM entend-il travailler avec les membres du CIM?

Le PAMM est un programme d'action réservé aux membres du CIM. Certains pays et organisations membres ont déjà fait connaître leur appui ferme à ce projet et travaillent dans le groupe chargé de la mise en place de la première phase. D'autres vont certainement s'y associer. En rassemblant les données, le PAMM cherche à s'informer sur:

- Les projets, initiatives et résultats en cours ou déjà réalisés, partout dans le monde, contribuant à préserver et à mettre en valeur la diversité musicale;
- Le degré de sensibilisation à la diversité musicale en tant que sujet important, voire essentiel, dans la documentation des organisations et institutions publiques et dans les programmes d'études des nations et des Etats, y compris dans les documents des membres du CIM;
- Les situations dans lesquelles la diversité musicale est mise en échec par des politiques internationales ou des structures locales ou nationales;
- L'existence d'éventuels partenaires souhaitant s'associer au travail du CIM afin de mettre en valeur et de renforcer la diversité musicale dans le monde.

Le PAMM présentera son rapport aux membres du CIM à l'occasion de la réunion qui aura lieu à Montevideo en octobre 2003; il les invitera à échanger des idées afin de développer les prochaines phases du programme.